

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 mars 2013 à 14 h 30

« Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 :  
les projections régime par régime »

<b>Document N°11</b>
----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Perspectives 2020, 2040 et 2060**

**Les régimes de retraite des artisans, commerçants et industriels**

**RSI**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Perspectives 2020, 2040 et 2060

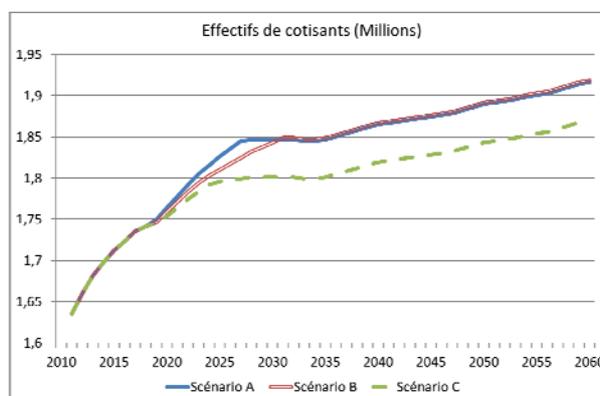
### Les régimes de retraite des artisans, commerçants et industriels

La retraite de base et complémentaire des artisans, commerçants et industriels est assurée par le Régime Social des Indépendants (RSI). En 2006, le régime de base des artisans et le régime de base des commerçants, dont les règles de calcul des pensions sont alignées sur le régime général depuis 1974, ont fusionné. Les régimes complémentaires ont réalisé leur fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par souci de lisibilité, seuls les graphes concernant le régime de base sont représentés.

#### 1. Les effectifs de cotisants et la masse des ressources

Les **effectifs de cotisants** du RSI passeraient de 1,6 à environ 1,9 million entre 2011 et 2060, l'essentiel de l'augmentation ayant lieu avant 2025, date à laquelle le nombre de cotisants atteindrait déjà de l'ordre de 1,8 million de personnes<sup>1</sup>.

Les **ressources** du régime de base des indépendants, hors compensation et produits financiers, proviennent, en 2011, de cotisations pour près des deux tiers et d'impôts et taxes affectés (ITAF) – essentiellement la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) qui assure l'équilibre du régime<sup>2</sup> – ainsi que d'autres prises en charge pour un peu plus d'un tiers. Sur un total de 5,9 milliards d'euros en 2011 (0,29 % du PIB), 3,8 milliards d'euros proviennent ainsi de cotisations et 1,8 milliard d'ITAF, dont 1,7 milliard de CSSS.



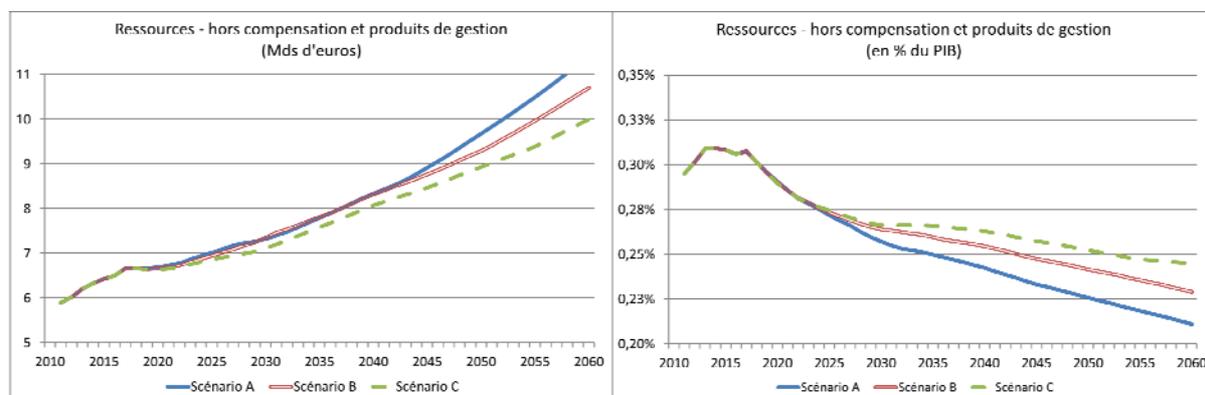
Compte tenu des hypothèses d'évolution des effectifs de cotisants, parallèlement à l'emploi total, et de l'assiette moyenne de cotisation comme le salaire moyen par tête dans l'économie<sup>3</sup>, la **masse des cotisations** évoluerait à moyen et long terme à peu près comme le PIB. Pour le régime de base, elle représenterait ainsi près de 0,20 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection : de 5,9 à 6,6 milliards d'euros en 2040 selon le scénario et, en 2060, 9,6 milliards d'euros dans le scénario A, 8,7 dans le scénario B et 7,8 dans le scénario C. Dans le régime complémentaire, la masse des cotisations s'élèverait, en 2040, à un montant compris

<sup>1</sup> Les cotisants du RSI sont supposés représenter, à partir de 2020, une part constante de l'emploi total dans l'économie, croissant ainsi à un rythme annuel moyen compris entre 0,2 % et 0,3 % entre 2020 et 2040 selon les scénarios et 0,1 % au-delà, avec une proportion d'autoentrepreneurs identique dans les trois scénarios.

<sup>2</sup> Cette contribution est affectée au RSI dans la limite de son déficit comptable.

<sup>3</sup> La baisse de l'assiette moyenne de cotisation liée à la proportion croissante des autoentrepreneurs parmi les cotisants s'atténuerait à moyen terme par effet de *noria*.

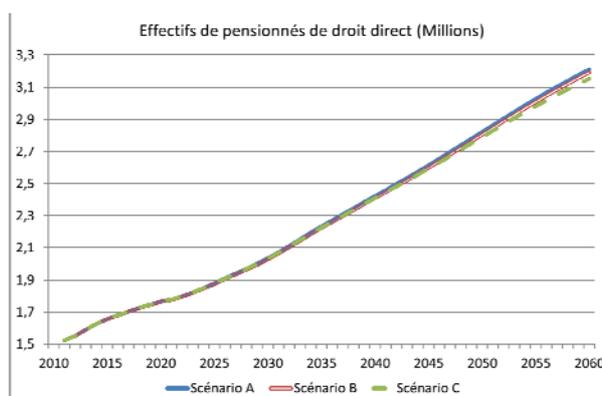
entre 3,2 et 3,6 milliards d'euros selon le scénario et, en 2060, un montant de 5,3 milliards d'euros dans le scénario A, 4,7 dans le scénario B et 4,2 dans le scénario C (près de 0,2 % du PIB).



Pour le régime de base, le résultat net – solde élargi y compris charges et produits financiers – s’améliorait grâce notamment à l’augmentation des transferts de compensation bénéficiant au régime (voir 3 ci-après), de sorte que la CSSS participerait dans une proportion décroissante aux ressources du régime. En 2060, la **part des ITAF dans les ressources** du régime de base, hors compensation et produits financiers, serait ainsi comprise entre 10 % (scénario A) et 16 % (scénario C), pour des montants représentant entre 1,1 et 1,6 milliard d’euros selon les scénarios (0,04 % à 0,05 % du PIB).

## 2. Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les **effectifs de retraités de droit direct** au RSI devraient compter 1,6 à 1,7 million de personnes supplémentaires entre 2011 et 2060, passant de 1,5 à 3,2 millions de personnes environ. Sur la période, le nombre des retraités de droit direct anciens artisans ferait plus que doubler, passant de 642 000 à près d’1,5 million, avec une croissance relativement soutenue à l’horizon 2020 (environ + 1,5 % par an en moyenne). Le nombre des retraités de droit direct anciens commerçants, quant à lui, doublerait entre 2011 et 2060, passant de 884 000 à 1,7 million.



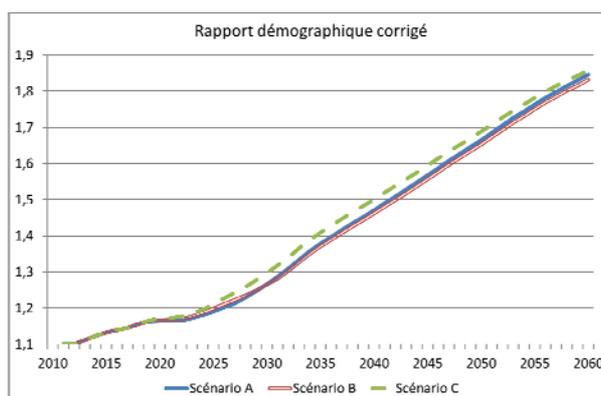
En 2011, l’**âge moyen effectif de départ à la retraite** des artisans et commerçants était de 62,2 ans (61,6 ans pour les artisans, 62,6 ans pour les commerçants). Suite aux mesures récentes affectant les âges légaux de départ à la retraite (voir 4 ci-après) dans un contexte d’allongement de la durée d’assurance pour bénéficier du taux plein, alors que les durées

validées, tous régimes confondus, tendraient à se raccourcir<sup>4</sup>, l'âge moyen effectif de départ à la retraite des artisans et commerçants croîtrait de l'ordre de 4 mois entre 2011 et 2020 (+ 8 mois pour les artisans, + 3 mois pour les commerçants). Malgré une stabilisation des durées validées au-delà de 2020, l'âge moyen effectif de départ à la retraite continuerait d'augmenter, d'1,5 an supplémentaire à l'horizon 2040 où il atteindrait 63,9 ans en moyenne (63,3 ans pour les artisans, 64,3 ans pour les commerçants), et serait quasiment stable au-delà<sup>5</sup>.

L'**effectif de retraités de droit dérivé** du régime de base augmenterait à un rythme de l'ordre de 0,5 % par an en moyenne entre 2011 et 2040, avant de se stabiliser. Il augmenterait de près de 100 000 personnes entre 2011 et 2060, représentant alors près de 650 000 bénéficiaires.

Pour le régime complémentaire, l'alignement des règles d'attribution de la réversion sur celles du régime général à partir de 2013<sup>6</sup> laisse envisager une croissance plus soutenue du nombre de retraités de droit dérivé, avec un rythme d'environ + 1,8 % par an en moyenne entre 2011 et 2060. Entre 2011 et 2060, l'effectif compterait ainsi environ 400 000 personnes supplémentaires, atteignant 700 000 bénéficiaires en 2060.

Au final, pour le seul régime de base, le **ratio démographique corrigé**<sup>7</sup> augmenterait quel que soit le scénario macroéconomique, passant de 1,1 retraité par cotisant en 2011 à près de 1,5 retraité par cotisant en 2040 et plus d'1,8 retraité par cotisant en 2060.



La **pension moyenne de droit direct** (base et complémentaire) servie aux anciens indépendants baisserait, en termes réels, jusque vers 2030, à un rythme moyen de l'ordre de 0,3 % par an entre 2011 et 2030, essentiellement sous l'effet du raccourcissement des durées validées par les nouveaux retraités. La pension moyenne augmenterait ensuite à un rythme croissant, de 0,3 % par an en moyenne jusqu'en 2040, puis entre 0,8 % et 1,1 % par an en moyenne jusqu'en 2060 selon les scénarios. Ces évolutions seraient surtout liées à celle de la retraite de base, car la pension moyenne servie par le régime complémentaire évoluerait peu sur toute la période de projection.

<sup>4</sup> Les durées observées à âge donné sur l'échantillon interrégimes de cotisants confirment cette tendance. Les durées validées en moyenne au RSI devraient elles-mêmes se raccourcir entre 2011 et 2020, de l'ordre de 5 trimestres pour les artisans, pour se stabiliser à environ 50 trimestres, et de l'ordre de 2 trimestres pour les commerçants, pour s'établir autour de 40 trimestres.

<sup>5</sup> De fait, l'évolution de l'âge effectif moyen de départ à la retraite au RSI serait proche de celle de la CNAV.

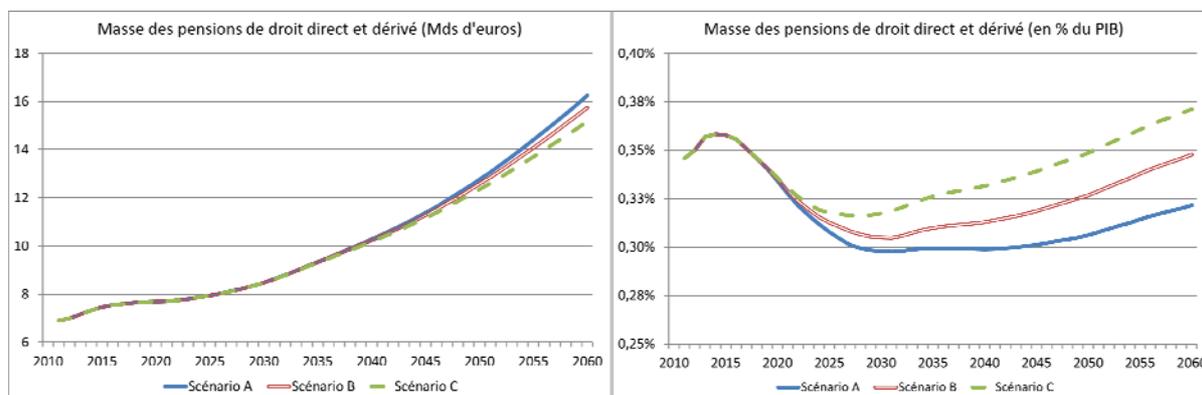
<sup>6</sup> Suppression de la condition de non-remariage et de la condition de durée minimum de mariage, abaissement de l'âge d'ouverture à 55 ans, généralisation de la condition de ressources aux commerçants.

<sup>7</sup> Rapport entre, d'une part, la somme du nombre de retraités de droit direct et de la moitié du nombre de retraités de droit dérivé et, d'autre part, le nombre de cotisants.

La pension moyenne de droit direct des anciens artisans et commerçants passerait ainsi de 5 300 € par an en 2011 (3 800 € pour la base, 1 500 € pour la complémentaire), à 6 100 € en 2060 dans le scénario B (respectivement 4 500 € et 1 600 €), plus de 6 300 € dans le scénario A et près de 5 900 € dans le scénario C.

La **masse des pensions de droit direct** servies par le régime de base croîtrait à un rythme relativement modéré jusqu'en 2040, de l'ordre de + 1,6 % par an en moyenne, puis de façon plus soutenue, à un rythme compris entre + 2,2 % (scénario C) et + 2,5 % (scénario A) par an en moyenne jusqu'en 2060. Elle passerait ainsi de 5,8 milliards en 2011 (0,29 % du PIB) à 14,7 milliards d'euros en 2060 dans le scénario A, 14,3 dans le scénario B et 13,8 dans le scénario C (soit entre 0,29 % et 0,34 % du PIB).

La **masse totale des pensions de droit direct et dérivé** servies par le régime de base des indépendants passerait de 6,9 milliards d'euros en 2011 (0,35 % du PIB), à 16,2 milliards d'euros en 2060 dans le scénario A, 15,7 dans le scénario B et 15,2 dans le scénario C (0,32 % à 0,37 % du PIB).



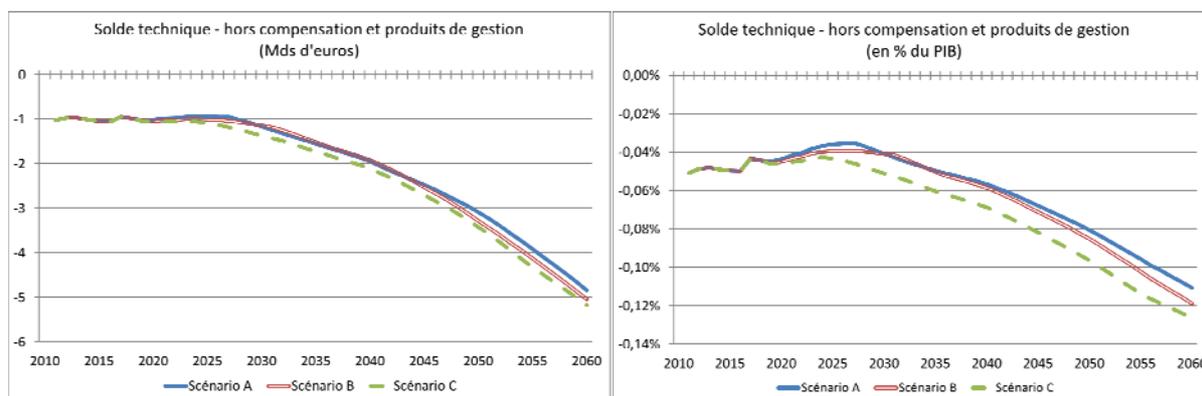
Pour le régime complémentaire, la masse des pensions de droit direct passerait d'un peu moins de 1,3 milliard en 2011 (0,06 % du PIB), à 5,7 milliards d'euros en 2060 dans le scénario A, 5,2 dans le scénario B et 4,8 dans le scénario C (entre 0,11 % et 0,12 % du PIB). En lien avec la modification des règles d'attribution et de calcul de la réversion en 2013<sup>8</sup>, la masse des pensions de droit direct et dérivé augmenterait à un rythme plus soutenu, compris entre de + 2,7 % (scénario C) à + 3,0 % (scénario A) par an en moyenne entre 2011 et 2060. Elle passerait ainsi de 1,5 milliard d'euros en 2011 (0,07 % du PIB) à 6,4 milliards d'euros en 2060 dans le scénario A, 5,9 dans le scénario B et 5,4 dans le scénario C (0,13 % du PIB dans tous les scénarios).

<sup>8</sup> À l'assouplissement des règles d'attribution évoqué précédemment (voir 1), qui accroît mécaniquement le nombre de bénéficiaires, il convient d'ajouter l'unification des règles de calcul, avec la suppression des abattements en cas de départ précoce et l'alignement du taux de réversion sur celui des artisans, plus élevé.

### 3. Les soldes financiers

Comme les masses de pensions servies augmenteraient plus vite que les ressources, les **soldes techniques** des régimes de base et complémentaire du RSI se dégraderaient entre 2011 et 2060.

Pour le régime de base, le solde technique passerait d'un montant déficitaire de 1,0 milliard d'euros en 2011 (0,05 % du PIB), restant à ce niveau jusque vers 2025, avant de se creuser progressivement pour atteindre un besoin de financement de 5,2 à 5,6 milliards d'euros en 2060 selon le scénario (entre 0,11 % et 0,13 % du PIB).



Le régime complémentaire, excédentaire en 2011 de près de 470 millions d'euros (0,02 % du PIB), deviendrait déficitaire dans la deuxième moitié des années 2030. Son solde technique se dégraderait en effet de façon notable dès la moitié des années 2025. En 2060, le déficit serait compris entre 1,1 et 1,2 milliard d'euros selon les scénarios (0,02 % à 0,03 % du PIB).

Une ressource non négligeable du régime de base des indépendants est la **compensation**. En 2011, le régime a bénéficié à ce titre d'un peu plus de 1,2 milliard d'euros (0,06 % du PIB), ce qui a représenté 18 % de ses ressources non financières. En raison de la dégradation de son rapport démographique, cette part doublerait à l'horizon 2060 – la hausse s'observerait essentiellement à partir de 2030 – et représenterait un montant compris entre 5,7 et 6,0 milliards d'euros en 2060 (soit entre 0,12 % et 0,14 % du PIB selon le scénario).

Les **soldes élargis** des régimes des indépendants n'appellent pas d'analyse particulière. S'agissant du régime de base, le montant de la CSSS alloué permet, par nature, d'équilibrer les comptes du régime. Le régime complémentaire des indépendants est lui alimenté exclusivement par les cotisations de ses adhérents, si on exclut les produits financiers, lesquels ont représenté d'un dixième à un tiers de l'ensemble de ses ressources ces dernières années. Pour les régimes détenant des réserves comme le régime complémentaire des indépendants, le solde élargi doit cependant être distingué du solde comptable – ou « résultat net » – dans la mesure où les produits et charges financiers ne sont pas pris en compte.

#### 4. Les effets des mesures prises depuis 2010

Depuis 2010, plusieurs mesures concernent les régimes des artisans et commerçants :

- le recul des bornes d'âge – de 60 à 62 ans pour l'âge d'ouverture des droits, de 65 à 67 ans pour l'âge d'annulation de la décote – et l'élargissement des possibilités de départ à la retraite anticipée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 (décret du 2 juillet 2012) ;
- la hausse des taux de cotisation dans le régime de base, liée à l'élargissement du dispositif longue carrière (décret du 2 juillet 2012) ;
- la fusion des régimes complémentaires des artisans et des commerçants au 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec l'unification des taux et tranches de cotisation<sup>9</sup> et des règles de calcul.

Pour le RSI, a également été considéré parmi les mesures survenues depuis 2010 l'écêtement du minimum contributif en fonction de la pension totale, décidé dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, mais dont la mise en application a été repoussée à 2012 dans celle de 2011.

Sous l'hypothèse que les indépendants encore actifs au RSI avant leur départ à la retraite<sup>10</sup> prolongent leur activité pour bénéficier d'une pension à taux plein, les artisans, qui justifient en moyenne de plus longues carrières que les commerçants, différeraient moins leur départ suite aux mesures prises à compter de 2010 ; ils seraient aussi plus nombreux à recourir à la possibilité de partir à 60 ans<sup>11</sup>. En conséquence, à compter de la moitié des années 2020, leur **âge effectif moyen de départ à la retraite** serait plus élevé d'au moins six mois par rapport à un scénario sans les mesures prises depuis 2010, contre un an pour les commerçants, soit un recul moyen (artisans et commerçants) de dix mois. Le recul serait d'un peu plus d'un an à partir de 2040 avec, en 2060, un âge effectif moyen de départ à la retraite qui aurait été proche de 63 ans en l'absence des mesures prises depuis 2010.

Les mesures prises à partir de 2010 conduisent *in fine* à une contraction de l'effectif de retraités (près de 140 000 retraités de droit direct en moins en 2060) et à une amélioration du **ratio démographique corrigé** qui, sans ces mesures, aurait dépassé 1,5 retraité par cotisant en 2040 et 1,9 retraité par cotisant en 2060.

L'écêtement du minimum contributif en fonction de la pension totale à partir de 2012 aurait un effet assez limité sur la **pension moyenne** du RSI, malgré la proportion relativement importante de bénéficiaires du minimum contributif<sup>12</sup>. L'estimation réalisée sur les premières observations de l'année 2012 indiquerait une baisse de l'ordre de 1 % de la pension moyenne des nouveaux retraités, toutes choses égales par ailleurs.

---

<sup>9</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les taux sont fixés à 7 % du revenu d'activité jusqu'au plafond de la sécurité sociale (PSS) et 8 % au-delà, dans la limite de 4 plafonds. En 2012, les artisans étaient soumis à un taux de 7,2 % dans la limite d'un plafond spécifique, légèrement inférieur au PSS, et 7,6 % au-delà dans la limite de 4 PSS ; les commerçants, à un taux unique de 6,5 % dans la limite de 3 PSS.

<sup>10</sup> En 2010, c'était le cas de 30 % des nouveaux retraités artisans partis en retraite à 60 ans (20 % pour les commerçants).

<sup>11</sup> Les effectifs concernés ont été estimés à partir des évaluations réalisées pour le régime général ; en 2010, le nombre des départs anticipés des artisans représentant 9,5 % de celui des départs à la CNAV, ceux des commerçants 6,7 %.

<sup>12</sup> En 2011, 40 % des nouveaux retraités anciens artisans, 47 % des anciens commerçants.

L'ensemble des mesures prises depuis 2010 devrait finalement avoir pour effet d'accroître la **masse des cotisations** du régime de base de 2,0 % à 2,5 % selon les années à compter de 2020 dans le cadre du scénario B, et de 9 % à 11 % pour la masse des cotisations du régime complémentaire. Cela représenterait, en 2060, près de 200 millions d'euros supplémentaires pour le régime de base et 150 millions d'euros supplémentaires pour le régime complémentaire. À moyen et long terme, les mesures prises depuis 2010 conduiraient à augmenter de façon modérée le montant moyen des pensions servies (de près de 2 % en 2060 pour les droits directs) mais, les retraités étant moins nombreux, la **masse des pensions** se réduirait, pour le régime de base, de 2,4 % à 4,6 % selon les années et, pour le régime complémentaire, de 2,0 % à 3,0 % selon les années. En 2060, l'économie réalisée en termes de prestations serait de 380 millions d'euros pour le régime de base et de 165 millions pour le régime complémentaire.

Les mesures prises depuis 2010 permettraient ainsi de baisser le montant de la CSSS nécessaire pour équilibrer le régime de base de près de 500 millions d'euros en 2060. Pour le régime complémentaire, le solde financier serait amélioré de plus de 200 millions d'euros dès 2020, 320 millions en 2040 et 400 millions en 2060 (près de 0,01 % du PIB).

<b>RSI base</b>						
<b>Ressources</b>						
<b>(hors compensation et produits de gestion)</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	5,9	6,7	7,3	8,3	9,4
	Ressources (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
<b>Scé. B</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	5,9	6,7	7,3	8,3	9,3
	Ressources (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%
<b>Scé. C</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8
	Ressources (Mds d'euros)	5,9	6,6	7,1	8,1	8,9
	Ressources (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
<b>Masse des pensions</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,5	1,8	2,0	2,4	2,8
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	3 799	3 722	3 604	3 724	4 045
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	6,9	7,7	8,5	10,3	12,8
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
<b>Scé. B</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,5	1,8	2,0	2,4	2,8
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	3 799	3 722	3 602	3 706	3 982
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	6,9	7,7	8,5	10,2	12,6
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
<b>Scé. C</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,5	1,8	2,0	2,4	2,8
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	3 799	3 722	3 600	3 684	3 906
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	6,9	7,7	8,5	10,2	12,4
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%
<b>Rapport démographique corrigé*</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8
<b>Scé. B</b>	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8
<b>Scé. C</b>	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9
* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants						
<b>Solde technique</b>						
<b>(hors compensation et produits de gestion)</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Mds d'euros	-1,0	-1,0	-1,2	-1,9	-3,4
	% de PIB	-0,05%	-0,04%	-0,04%	-0,06%	-0,08%
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	-1,0	-1,0	-1,1	-1,9	-3,3
	% de PIB	-0,05%	-0,04%	-0,04%	-0,06%	-0,09%
<b>Scé. C</b>	Mds d'euros	-1,0	-1,1	-1,4	-2,1	-3,4
	% de PIB	-0,05%	-0,05%	-0,05%	-0,07%	-0,10%
<b>Solde élargi</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Mds d'euros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% de PIB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% de PIB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Scé. C</b>	Mds d'euros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% de PIB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Situation financière cumulée en % de PIB						
		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
Cotisants (%)	Scénario A	0,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	17,2%
	Scénario B	0,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,2%	17,3%
	Scénario C	0,8%	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%	14,3%
Total des ressources (%)	Scénario A	1,4%	0,9%	1,3%	1,2%	1,3%	81,0%
	Scénario B	1,4%	1,0%	1,3%	1,1%	1,1%	76,0%
	Scénario C	1,3%	0,7%	1,3%	1,0%	1,1%	69,8%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario A	1,6%	1,4%	1,8%	1,5%	1,3%	110,6%
	Scénario B	1,6%	1,6%	1,9%	1,7%	1,4%	109,3%
	Scénario C	1,6%	1,6%	1,9%	1,6%	1,4%	106,7%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario A	-0,2%	-0,3%	0,3%	0,8%	1,3%	21,1%
	Scénario B	-0,2%	-0,3%	0,3%	0,7%	1,1%	17,2%
	Scénario C	-0,2%	-0,3%	0,2%	0,6%	0,9%	12,7%
Masse des pensions (%)	Scénario A	1,2%	1,0%	1,9%	2,2%	2,4%	135,3%
	Scénario B	1,2%	1,0%	1,9%	2,1%	2,3%	128,1%
	Scénario C	1,2%	1,0%	1,8%	1,9%	2,1%	119,7%

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	5,9	6,7	7,3	8,3	9,3	10,4
	Ressources (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	6,0	6,9	7,7	8,7	9,7	10,8
	Ressources (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%
Masse des pensions		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,5	1,8	2,0	2,4	2,8	3,2
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	3 799	3 722	3 602	3 706	3 982	4 453
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	6,9	7,7	8,5	10,2	12,6	15,7
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,5	1,8	2,1	2,5	2,9	3,3
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	3 822	3 731	3 588	3 669	3 933	4 394
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	7,0	7,9	8,8	10,5	12,9	16,0
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%
Rapport démographique corrigé*		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>		1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>		1,1	1,2	1,3	1,6	1,8	1,9
* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants							
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	-1,0	-1,0	-1,1	-1,9	-3,3	-5,4
	% de PIB	-0,05%	-0,04%	-0,04%	-0,06%	-0,09%	-0,12%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Mds d'euros	-1,0	-1,0	-1,1	-1,9	-3,3	-5,4
	% de PIB	-0,05%	-0,04%	-0,04%	-0,06%	-0,09%	-0,12%
Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% de PIB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Mds d'euros	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% de PIB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
<b>Cotisants (%)</b>	Scénario B	0,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	<b>17,2%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	0,7%	0,4%	0,1%	0,1%	0,1%	<b>15,7%</b>
<b>Total des ressources (%)</b>	Scénario B	1,4%	1,0%	1,3%	1,1%	1,1%	<b>76,0%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	1,6%	1,1%	1,2%	1,1%	1,0%	<b>78,8%</b>
<b>Pensionnés de droit direct (%)</b>	Scénario B	1,6%	1,4%	1,8%	1,5%	1,3%	<b>110,6%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	1,9%	1,7%	1,7%	1,5%	1,2%	<b>116,9%</b>
<b>Pension annuelle moyenne de droit direct</b>	Scénario B	-0,2%	-0,3%	0,3%	0,7%	1,1%	<b>17,2%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	-0,3%	-0,4%	0,2%	0,7%	1,1%	<b>15,0%</b>
<b>Masse des pensions (%)</b>	Scénario B	1,2%	1,0%	1,9%	2,1%	2,3%	<b>128,1%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	1,4%	1,1%	1,8%	2,0%	2,2%	<b>130,0%</b>

<b>Régime complémentaire des indépendants - Résultats</b>						
<b>Ressources</b>						
<b>(hors compensation et produits de gestion)</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	2,0	2,4	3,0	3,6	4,3
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Scé. B</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	2,0	2,4	2,9	3,4	4,0
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Scé. C</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8
	Ressources (Mds d'euros)	2,0	2,4	2,8	3,2	3,7
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Masse des pensions</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,8	1,1	1,5	2,1	2,7
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 509	1 462	1 472	1 459	1 531
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,5	2,0	2,7	3,6	4,8
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Scé. B</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,8	1,1	1,5	2,1	2,7
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 509	1 462	1 451	1 408	1 443
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,5	2,0	2,6	3,5	4,5
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Scé. C</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,8	1,1	1,5	2,1	2,7
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 509	1 463	1 432	1 367	1 372
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,5	2,0	2,6	3,4	4,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Rapport démographique corrigé*</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	0,6	0,7	0,9	1,3	1,6	1,9
<b>Scé. B</b>	0,6	0,7	0,9	1,3	1,6	1,9
<b>Scé. C</b>	0,6	0,7	1,0	1,3	1,6	1,9
* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants						
<b>Solde technique</b>						
<b>(hors compensation et produits de gestion)</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Mds d'euros	0,5	0,4	0,3	0,0	-0,5
	% de PIB	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,5	0,4	0,3	-0,1	-0,5
	% de PIB	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%
<b>Scé. C</b>	Mds d'euros	0,5	0,4	0,2	-0,2	-0,6
	% de PIB	0,02%	0,02%	0,01%	-0,01%	-0,02%
<b>Solde élargi</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Mds d'euros	0,4	0,2	0,1	-0,3	-0,8
	% de PIB	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%	-0,02%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,7%	0,9%	1,0%	1,0%
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,4	0,2	0,0	-0,4	-0,9
	% de PIB	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%	-0,02%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,7%	0,9%	1,0%	0,9%
<b>Scé. C</b>	Mds d'euros	0,4	0,2	-0,1	-0,5	-1,0
	% de PIB	0,02%	0,01%	0,00%	-0,02%	-0,03%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,7%	0,9%	1,0%	0,9%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
Cotisants (%)	Scénario A	0,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	17,2%
	Scénario B	0,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,2%	17,3%
	Scénario C	0,8%	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%	14,3%
Total des ressources (%)	Scénario A	2,2%	2,2%	1,9%	1,9%	1,9%	168,3%
	Scénario B	2,2%	2,0%	1,6%	1,6%	1,6%	140,8%
	Scénario C	2,2%	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%	116,8%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario A	3,4%	3,0%	3,3%	2,7%	1,7%	289,3%
	Scénario B	3,4%	3,3%	3,7%	3,0%	1,9%	288,6%
	Scénario C	3,4%	3,3%	3,7%	2,9%	1,8%	282,2%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario A	-0,3%	0,1%	-0,1%	0,5%	1,3%	15,5%
	Scénario B	-0,3%	-0,1%	-0,3%	0,2%	1,0%	6,1%
	Scénario C	-0,3%	-0,2%	-0,5%	0,0%	0,8%	-1,5%
Masse des pensions (%)	Scénario A	3,2%	3,0%	3,1%	2,9%	2,9%	328,4%
	Scénario B	3,2%	2,9%	2,9%	2,7%	2,6%	294,0%
	Scénario C	3,2%	2,7%	2,7%	2,5%	2,3%	266,2%

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	2,0	2,4	2,9	3,4	4,0	4,7
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Cotisants (Millions)	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
	Ressources (Mds d'euros)	2,0	2,3	2,8	3,3	3,9	4,6
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Masse des pensions		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,8	1,1	1,5	2,1	2,7	3,3
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 509	1 462	1 451	1 408	1 443	1 601
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,5	2,0	2,6	3,5	4,5	5,9
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,8	1,2	1,6	2,2	2,9	3,4
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 512	1 450	1 420	1 376	1 416	1 575
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,5	2,0	2,7	3,6	4,6	6,0
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Rapport démographique corrigé*		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>		0,6	0,7	0,9	1,3	1,6	1,9
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>		0,6	0,8	1,0	1,4	1,7	2,0
* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants							
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,5	0,4	0,3	-0,1	-0,5	-1,2
	% de PIB	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%	-0,03%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Mds d'euros	0,5	0,3	0,1	-0,2	-0,7	-1,3
	% de PIB	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%	-0,02%	-0,03%
Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,4	0,2	0,0	-0,4	-0,9	-1,6
	% de PIB	0,02%	0,01%	0,00%	-0,01%	-0,02%	-0,03%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,7%	0,9%	1,0%	0,9%	0,7%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Mds d'euros	0,4	0,0	-0,4	-0,9	-1,5	-1,5
	% de PIB	0,02%	0,00%	-0,01%	-0,02%	-0,03%	-0,03%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,7%	0,8%	0,9%	0,8%	0,5%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
<b>Cotisants (%)</b>	Scénario B	0,8%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	<b>17,2%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	0,7%	0,4%	0,1%	0,1%	0,1%	<b>15,7%</b>
<b>Total des ressources (%)</b>	Scénario B	2,2%	2,0%	1,6%	1,6%	1,6%	<b>140,8%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	2,1%	1,9%	1,6%	1,6%	1,7%	<b>137,5%</b>
<b>Pensionnés de droit direct (%)</b>	Scénario B	3,4%	3,0%	3,3%	2,7%	1,7%	<b>289,3%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	3,8%	3,2%	3,3%	2,6%	1,6%	<b>300,7%</b>
<b>Pension annuelle moyenne de droit direct</b>	Scénario B	-0,3%	-0,1%	-0,3%	0,2%	1,0%	<b>6,1%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	-0,5%	-0,2%	-0,3%	0,3%	1,1%	<b>4,1%</b>
<b>Masse des pensions (%)</b>	Scénario B	3,2%	2,9%	2,9%	2,7%	2,6%	<b>294,0%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	3,4%	3,0%	2,8%	2,6%	2,5%	<b>297,1%</b>